

Fliquer les émissions concédées : impossible

Offrir à la communauté musulmane une tribune sur la RTBF, comme les autres religions ? Oui mais comment et avec quel contrôle ?

● Catherine ERNENS

«**Q**uand je faisais une émission, les musulmans modérés avaient tendance à refuser de venir. Et donc ne se faisaient entendre que les radicaux», rapporte Olivier Maroy, député MR et ancien journaliste star de la RTBF. Olivier Maroy soutient le projet porté par le ministre des Médias socialiste : encourager la communauté musulmane à créer une émission. Émission qui s'inscrirait dans les espaces d'antenne «concedés».

Mais Olivier Maroy prévient : «Il est essentiel que cette émission soit diffusée en français et qu'il y ait des contrôles. Il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc à l'islam de

Belgique. Pas question qu'on en arrive aux mêmes dérives que sur certaines radios locales dévolues à la communauté musulmane», appuie-t-il.

Fort bien. Mais à l'usage, ce n'est pas aussi simple. «Si des propos racistes ou xénophobes étaient tenus, on pourrait décider de suspendre la tribune. Mais ce serait a posteriori et concernant des excès ou illégalités flagrantes», explique le porte-parole de la RTBF, Bruno Deblander. La RTBF ne serait pas habilitée à arbitrer des querelles entre sunnites, chiïtes, modérés, intégristes...

Le président du conseil d'administration de la RTBF a un avis assez proche : «Nous avons très peu de prise sur les émissions concédées», explique Jean-François Raskin.

S'il y avait dérapage, nous pourrions toutefois retirer l'agrément.»

Mais ce n'est pas à cause de craintes de cet ordre qu'il n'y a toujours pas d'émission islamique à la RTBF. La «vraie» raison, c'est qu'il n'y a pas d'interlocuteur unique. Le vrai défi dans le projet porté par Jean-Claude Marcourt sera de parvenir à créer une ASBL.

En attendant, le conseil d'administration devra remettre prochainement un avis au ministre Marcourt sur ce projet. Ce devrait être positif. Jean-François Raskin souligne qu'«une émission concédée, c'est d'abord une parole. C'est intéressant d'entendre une parole, une expression. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de voix différentes, à entendre». ■

Au départ, tout fut concession

Les émissions politiques ou philosophiques concédées de la RTBF y ont-elles encore toute leur place ? En 2006, Jean-François Lauwens, alors journaliste au *Soir* posait déjà la question. Dix ans plus tard, en plein débat autour de l'islam intégriste, le projet d'une émission concédée à la communauté musulmane est sur la table. D'où viennent ces émissions devenues les championnes des pires scores en termes d'audience ?

La concession d'émissions à différentes tendances politiques ou idéologiques remonte à 1930. Il s'agissait de tribunes libres qui ne passent pas par des journalistes. Les

différentes associations, religions et partis politiques vont alors occuper 2/5^e du temps d'antenne.

Concrètement, catholiques, socialistes ou libéraux ont chacun leur journée où ils monopolisent les ondes. Les associations régionalistes, en Flandre comme en Wallonie, vont peu à peu vouloir également leur temps d'antenne.

Après la guerre, toutes les associations veulent soudain avoir leur tribune libre. **À partir de 1953, on décide de limiter les reconnaissances** et les accès, sans quoi il n'y aurait plus eu que cela sur antenne.

En 1961, les trois partis traditionnels s'accordent pour éta-

blir un principe d'attribution de temps d'antenne au prorata de l'importance de chaque courant. Un cadre juridique se met en place. **En 1963 intervient la loi du pacte culturel** qui établit clairement l'accès des différentes tendances religieuses, politiques, syndicales...

A partir des années 80, la RTBF n'est plus en situation de monopole face à l'arrivée de RTL ou de Contact. «Les émissions concédées deviennent moins attractives parce que d'autres voies d'expression sont désormais possibles», conclut Simon-Pierre De Coster, directeur juridique de la RTBF. ■

C.Ern.

Un mystérieux successeur pour Edmond Blattchen

La RTBF diffusait hier soir le 200^e, et dernier, numéro de *Noms de dieux*. Par voie de communiqué, la RTBF saluait le travail accompli tout au long de ces vingt-trois années par Edmond Blattchen. Et maintenant ? Surprise mais dès 2016, la relève sera assurée. « *Dans un monde en proie à d'importants bouleversements, le temps et l'espace accordés à l'échange, à la réflexion et à l'explication sont essentiels*, explique la RTBF. *La Trois va donc poursuivre dans le sillon tracé depuis de longues années par Edmond Blattchen sous une forme différente mais en gardant l'esprit et le principe du grand entretien de personnalités*

issues du monde culturel, scientifique, artistique, philosophique ou religieux. »

Edmond Blattchen aura permis la rencontre d'une dizaine de «grands témoins» par an. « *Toutes ces rencontres m'ont apporté quelque chose, nous expliquait-il dans une interview, en 2007. Mais c'est certain que lorsque vous rencontrez Sœur Emmanuelle, vous n'êtes plus tout à fait pareil. Théodore Monod, qui a arpenté le désert jusqu'à ses 98 ans, m'a aussi bouleversé. Et le Dalaï-Lama qui est une sorte de nouveau Gandhi, un homme qui incarne la compassion universelle.* » **C.Ern.**

À SAVOIR

La RTBF accueille trois types d'émission philosophique, idéologique, politique.

1. Les émissions concédées «d'opinions»

Du côté des partis politiques en 2014, on a compté 5 numéros des «coulisses du PS», 7 émissions du «MRMag», 5 du cdH, 4 d'Écolo. PS et MR n'ont pas utilisé leur quota complet d'émissions.

Du côté des associations économiques et sociales, la FGTB et la CSC ont chacune diffusé 6 émissions. La CGSLB et l'UCM, une chacune. La FWA (Fédération wallonne des agriculteurs), 3.

2. Les émissions concédées «en quête de sens»

En 2014, la RTBF a diffusé : 26 numéros de «la pesée et les hommes» (laïcs) 26 numéros de «il était une foi» (catholiques) ; 2 numéros de «shema Israël» ; 2 numéros d'«orthodoxie» et 2 numéros de «présence protestante».

3. Les «messes»

La RTBF, en 2014, a diffusé 28 messes catholiques mais aussi 1 fête laïque, 6 extraits de culte israélite ou orthodoxe. Parmi les 28 messes diffusées, 8 sont captées par la RTBF et les 12 autres par France2. Les deux télévisions publiques s'épaulent dans cette mission qui leur coûte cher.

Les diffusions de messes ne font pas partie des émissions concédées. « *À ce titre, nous sommes libres de choisir qui, quoi, où et comment. C'est la RTBF qui assume la responsabilité éditoriale même si elle n'écrit évidemment pas les sermons des curés* », explique Bruno Deblander, porte-parole de la télévision publique.

On notera que la RTBF envisage de faire évoluer ce rendez-vous dominical de la formule captive actuelle (à la télévision, à une heure précise) vers un accès sous forme de vidéo à la demande, pod cast ou web TV.

C.Ern.